

REPUBLIQUE FRANCAISE – Liberté – Egalité – Fraternité

COMMUNE DE MONTLUEL
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2024-05-29-004
Séance du 29 mai 2024
Date de convocation : 23 mai 2024
Date d'affichage de la convocation : 23 mai 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le vingt-neuf mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de MONTLUEL s'est réuni, en son lieu habituel de séance, en session ordinaire sous la Présidence de Madame Anne FABIANO CONTIGLIANI, Maire.

PRESENTS – EXCUSES - ABSENTS – PROCURATIONS :

	PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A		PRESENTS / ABSENTS	PROCURATION A
Anne FABIANO CONTIGLIANI	P		Corinne DEBARREIX-PAGE	P	
Christian GUILLEMOT	P		François CREVOLA	P	
Virginie BECQUET	P		Maryse PACCARD	P	
Mustafa SARIKAYA	A		Carine MOUSTAUD	P	
Philippe BELAIR	P		Jean-Claude PERON	P	
Aurore SAMIER	P		Inès DUBOIS	E	Franck GENILLON
Gilbert BARRIQUAND	P		Pascal JUSSEAUME	A	
Laurence RAVEROT	P		Amara BOUDIB	P	
Irène TOST	P		Anne PIRAT	E	Laurence RAVEROT
Christian PRADIER	E	Gilbert BARRIQUAND	Nadine CHAMARD- COQUAZ	P	
Jean-Luc CHARVET	E	Anne FABIANO CONTIGLIANI	Eugène TURLET	P	
René BERTRAND	P		Catalina GARCIA	E	Aurore SAMIER
Patrick RENARD	P		Anthony RAMBEAU	E	Christian GUILLEMOT
Franck GENILLON	P				

SECRETAIRE DE SEANCE : Laurence RAVEROT

Nombre de conseillers en exercice : 27
Nombre de conseillers présents : 19
Pouvoirs : 6
Quorum : 14

Objet : PETITE ENFANCE - JEUNESSE – REGLEMENT DU CENTRE SOCIAL
Rapporteur : Virginie BECQUET, deuxième Adjointe

Virginie BECQUET, deuxième Adjointe, explique qu'il convient d'apporter les modifications suivantes au règlement du centre social afin de proposer un document récapitulatif complet sur l'offre, en y insérant les nouveaux tarifs, votés le 13 décembre 2023, par délibération n°2023-12-13-006 ainsi que les modalités d'organisation du bus et pédibus.

Considérant la nécessité de les intégrer dans le fonctionnement du centre social,

Considérant que ledit règlement devra être appliqué à compter de la rentrée 2024 / 2025,

Madame La Maire invite le conseil municipal à délibérer,

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20240529-2024-05-29-004-DE
Date de réception préfecture : 31/05/2024

Le Conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, décide :

- **D'approuver le règlement du centre social**
- **De dire que ce règlement sera applicable dès la rentrée scolaire 2024 / 2025**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait certifié conforme
Je certifie que le présent acte
a été publié ou notifié selon
les règlements en vigueur

La Maire

Anne FABIANO CONTIGLIANI

Le secrétaire de séance

Transmise en Préfecture le :

Reçue en Préfecture le :

Affichée le :

Accusé de réception en préfecture
001-210102620-20240529-2024-05-29-004-DE
Date de réception préfecture : 31/05/2024